

La transcription des enjeux Nature, Biodiversité et paysage dans les documents d'urbanisme

Comment accompagner les élus vers la démarche

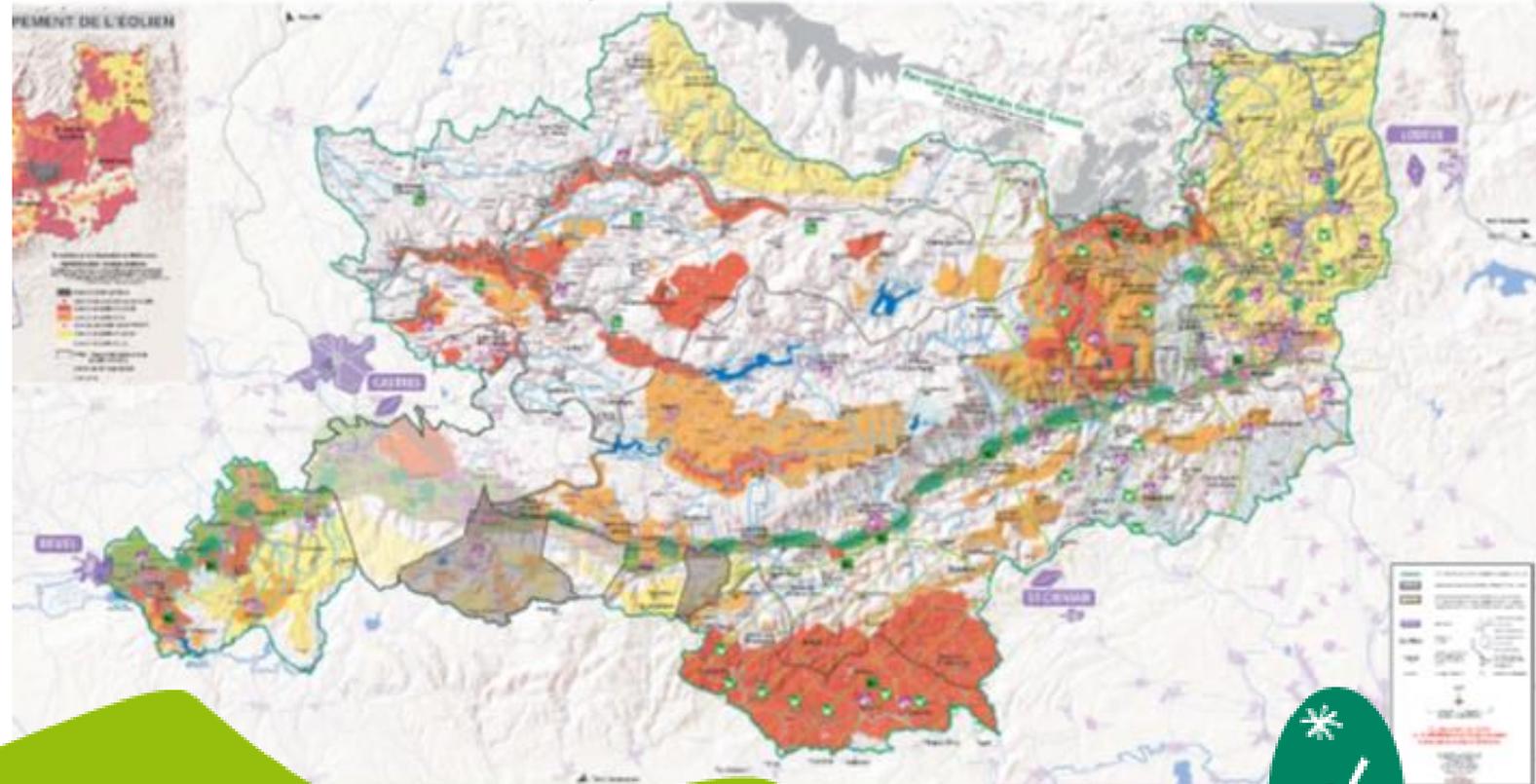
Amélie-Madeleine GUERS Chargée de mission Urbanisme, Habitat, Architecture et Paysage PNR HL



La Trame Verte et Bleue et la Charte du PNR

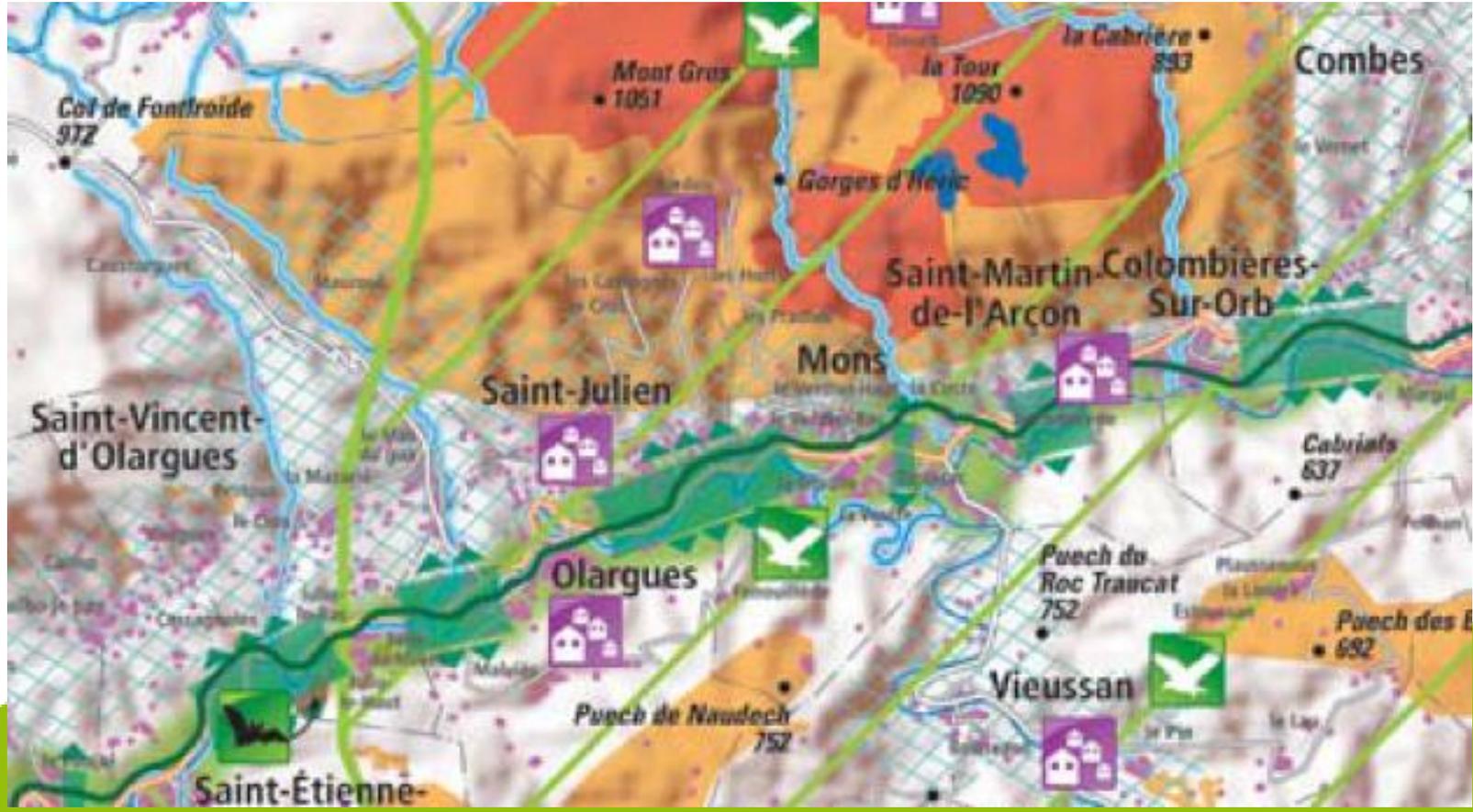
La Charte du Parc

- ❖ 1.1.2 « Gérer les espaces naturels remarquables et les fonctionnalités écologiques du territoire »
- ❖ 2.2.4 « Doter les communes du Parc du Haut-Languedoc de documents d'urbanisme et de planification »



La Trame Verte et Bleue et la Charte du PNR

La Charte du Parc



	Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus	} Conforter la gestion et le niveau de protection (Mesure 1.1.2)
	Espaces d'intérêts écologiques sensibles	} Mettre en place une gestion adaptée et définir le niveau de protection opportun (Mesure 1.1.2)
	Espaces d'intérêts écologiques potentiels	} Enrichir la connaissance et définir une stratégie patrimoniale (Mesure 1.1.1)
	Cours d'eau « réservoirs biologiques »	} Maintenir la qualité et la continuité écologique (Mesure 1.1.3)
	Autres cours d'eau « patrimoniaux »	} <ul style="list-style-type: none"> • Conforter la connaissance patrimoniale • Améliorer, voire rétablir, la qualité et la continuité écologique (Mesure 1.1.3)
	Aires de distribution de l'Aigle de Bonelli et de l'Aigle Royal	} Maintenir et améliorer les conditions favorables au maintien et à l'installation (Mesure 1.1.2)
	Cavités à chiroptères dans les sites N 2000	} Conforter la gestion des cavités dans les sites Natura 2000 (Mesure 1.1.2)
	Cavités à chiroptères	} Gérer et protéger les cavités à chiroptères (Mesure 1.1.2)
	Ensembles paysagers remarquables dont les abords des lacs du Haut Languedoc	} Préserver et valoriser les paysages par tous moyens utiles (Mesure 1.2.3)

La Trame Verte et Bleue et la Charte du PNR

Le Document de porter à connaissance, premier pas vers la prise en compte de la TVB

- ❖ Un rappel sur la TVB et ses enjeux sur le territoire
- ❖ Une fiche méthodologique pour prendre en compte la TVB dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- ❖ Une proposition d'appui technique tout au long de l'élaboration du document pour la traduction de la TVB



Dossier de porter à connaissance 2017



D. Husquin-PNR HL

Commune : Romiguières et Roqueredonde

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL LODEVOIS ET LARZAC

Un accompagnement pour chaque étape

Une première sensibilisation par l'entrée du paysage et du cadre de vie

- ❖ Le document de référence pour les paysages du Parc et les chartes architecturales et paysagères, des outils qui permettent d'ouvrir la réflexion à travers le paysage sur la TVB
- ❖ Des fiches conseils pour sensibiliser les élus et techniciens à la TVB envoyés avec le document de porter à Connaissance

fiche thématique
1 **Trame verte et bleue et éco-paysages**

Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue? A quoi sert-elle? Comment l'intégrer dans les démarches d'urbanisme et d'aménagement?

Préalable : Dans un contexte où les surfaces artificialisées progressent rapidement, où la demande sociale de nature s'affirme en même temps que les enjeux environnementaux s'accroissent, replacer le paysage et la fonctionnalité écologique dans les démarches de projet est devenu une nécessité.

A l'échelle du Parc, l'exceptionnelle mosaïque de paysages est le support d'une richesse biologique, qu'elle soit remarquable ou ordinaire. Dans ce cadre, la Trame Verte et Bleue (TVB), engagement phare du Grenelle II, est un outil d'aménagement du territoire pour mieux intégrer la nature et ses enjeux dans les projets. Les éco-paysages (bocage, zones humides et caussen) représentent, dans la TVB, des typologies d'espaces aux fonctionnements et aux enjeux particuliers : ces milieux sont étroitement liés aux dynamiques des paysages et les connaître pour mieux agir est fondamental.

La trame verte et bleue intégrée aux projets

préconisation 1
Faire un diagnostic croisé et partagé pour identifier et faire émerger la TVB comme armature du projet

La TVB c'est «inverser le regard» sur un territoire, c'est le penser à partir de ses espaces «naturels» et les intégrer dans toutes les étapes d'un projet d'aménagement.

1. RÉALISER UN DIAGNOSTIC croisé une analyse paysagère et une analyse écologique.

Cette double lecture permet de **comprendre les dynamiques écologiques, paysagères et humaines du territoire**, et de les croiser avec les enjeux culturels et socio-économiques pour définir les obstacles et potentiels de la TVB du territoire. Il s'agit :

- d'identifier les continuités écologiques et paysagères (pour les préserver),
- d'identifier et de rendre lisible la multifonctionnalité et les services rendus par les espaces naturels et la biodiversité (pour la conforter).

2. METTRE EN PLACE UNE VISION CONCERTÉE ET PARTAGÉE DE LA TVB.

Considérant que l'intérêt de la TVB résulte d'un croisement entre les dimensions écologiques, sociales et culturelles du territoire, sa construction ne peut être seulement technique : **associer les usagers à la définition et à la gestion d'une continuité écologique lui confère une dimension sociale, indispensable à son appropriation** par tous.

Il existe aujourd'hui de nombreuses approches pour échanger sur les questions de biodiversité avec les populations : questionnaire aux habitants, visites de terrain, concours photographique, observatoire participatif, journée « nature », world café...

préconisation 2
Faire des allers-retours entre les différentes échelles

L'identification et la mise en œuvre de la TVB suppose **un travail à plusieurs échelles** du niveau national au niveau communal, jusqu'à l'échelle de l'action.

Extrait de la fiche «De la Trame Verte et Bleue... à sa traduction dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)» de la DREAL Franche-Comté

Les enjeux de la trame verte et bleue, à l'échelle du Parc du Haut Languedoc sont de maintenir et reconstituer :

- un réseau d'échanges continu afin que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...
- un équilibre entre la trame des «milieux ouverts» (espaces agricoles, landes, pelouses...) et celle des «milieux fermés» (forêts, garrigues),
- la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Il s'agit avant tout de développer une démarche intégrée aux projets, non d'appliquer une recette, mais bien une manière et une méthode de penser.

Il s'agit de comprendre quelle place tient la biodiversité et les espaces naturels dans la vie des citoyens pour définir comment elle peut participer au projet de territoire.

outils et moyens

- **Opérationnels et de connaissance :**
 - Outils contractuels parcellaires (baux, conventions...),
 - Chartes architecturales et paysagères (échelle intercommunale / de lotissement ou de ZAC),
 - Mesures agri-environnementales.
- **Réglementaires :**
 - SCoT et Documents d'Objectifs et d'Orientations,
 - PLU : du diagnostic partagé au PADD jusqu'au règlement (identification des éléments de paysages à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme) au zonage et aux OAP. (cf fiche méthode 2).

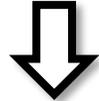


Identification de la TVB et ses enjeux dans l'Etat Initial de l'Environnement

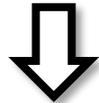
Analyse de l'occupation du sol



Analyse paysagère



Unités paysagères (caractérisation générale des types d'espaces)



Entités paysagères – caractérisation des milieux



Composantes paysagères (haies, grottes, alignements d'arbres, prairies...)



Dynamiques paysagères et enjeux



Croisement avec les données naturalistes existantes

La prise en compte de la TVB dans le PADD

Le dialogue avec les élus et techniciens autour des enjeux exprimés dans l'EIE pour définir :

- ❖ le projet politique d'aménagement et de planification,
- ❖ le rôle de la TVB dans la gestion et l'aménagement du territoire
- ❖ ce qui donne sa valeur au paysage et à la qualité du cadre de vie de la commune ce qui est important, ce qui est dégradé, ce qu'il faut préserver
- ❖ ce qui peut être support d'aménagement et de valorisation communale



UP15-3866 // David Huguenin // Observatoire photographique des paysages // PNRHL

La prise en compte de la TVB dans la retranscription réglementaire

Le dialogue avec les élus et techniciens autour des enjeux exprimés dans l'EIE pour définir :

- ❖ Adaptation du zonage dans les PLU(i), zone A, Ap, N, Nco, Nzh, trame de zonage Corridor écologique, ou autre trame spécifique
- ❖ Prise en compte de mesures spécifiques dans les OAP ou mise en œuvre d'OAP thématiques (TVB)
- ❖ Adaptation du règlement (Haies uniquement pour les zones de lisières ou de continuité, inconstructibilité sur des secteurs à enjeux, EBC, identification des éléments à protéger, jardins remarquables....
- ❖ Mise en œuvre de recommandations et prescriptions spécifiques pour la TVB dans le DOO des SCoT



UP12-13.3003// David Huguenin // Observatoire photographique des paysages // PNRHL

Quelques exemples sur le territoire du Parc d'accompagnement

Exemple du SCOT des Hautes Terres d'Oc (En cours)

ENJEUX PAYSAGERS «NATURE»

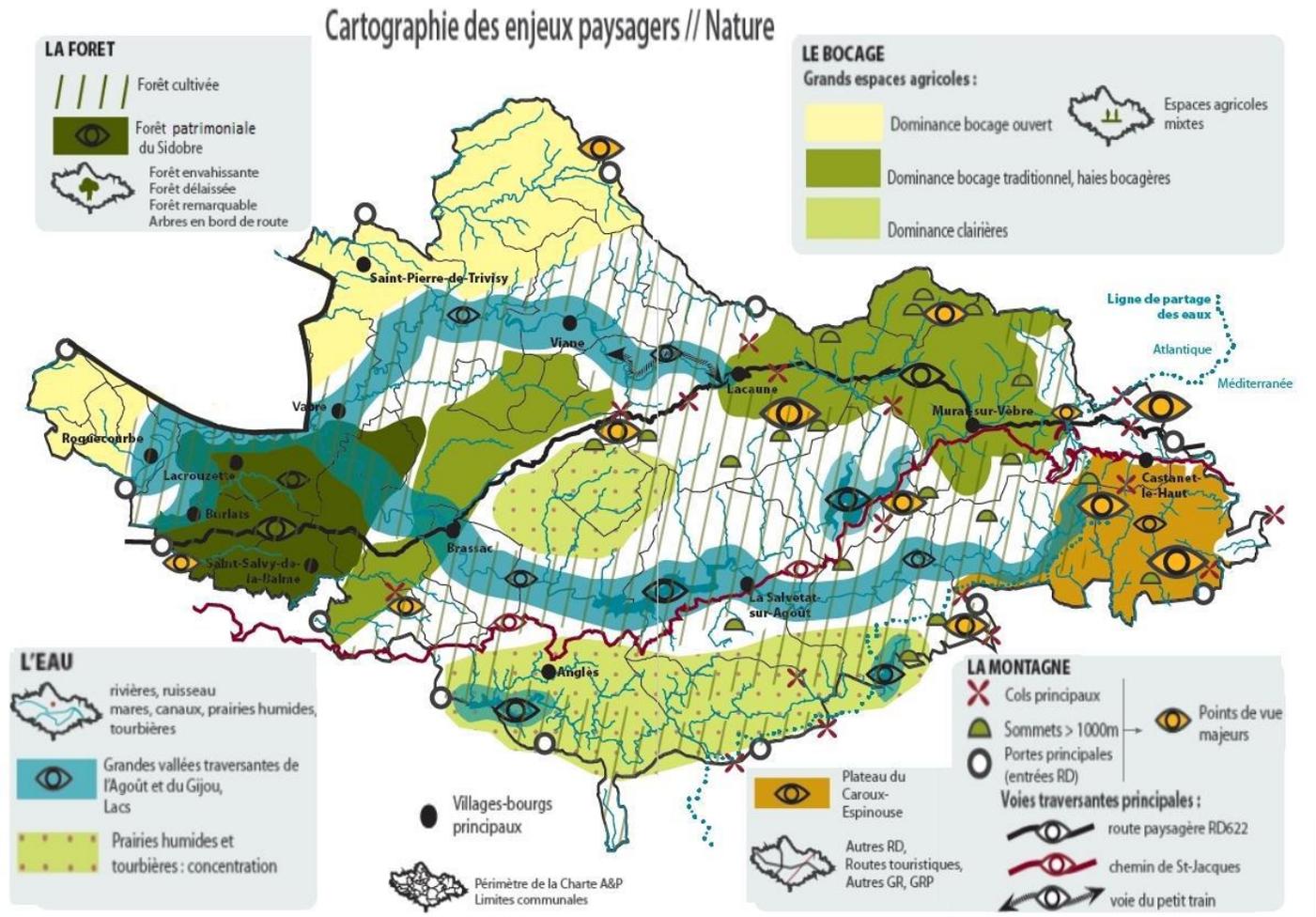
Impact paysager, dynamisme de l'exploitation, ressource	patrimoine, ressource touristique, biodiversité
Forêt cultivée	Forêt remarquable
fermeture des paysages, inaccessibilité	
Forêt «envahissante»	

identité rurale traditionnelle, potentiel de mise en valeur, secteur en évolution : ouverture des paysages	
Paysages cultivés et pastoraux ouverts	
nouvelle identité, richesse biodiversité, maintien d'espaces de respiration	
Clairières	

LA FORET	L'AGRICULTURE
Forêt délaissée	Haies bocagères et champêtres
potentiel d'exploitation ?	patrimoine, biodiversité, vulnérabilité, exemple à suivre ?
Arbres en bord de route	
patrimoine, sécurité, entretien, premier plan	

forte identité paysagère, biodiversité, fort potentiel de mise en valeur, grande sensibilité visuelle et environnementale	fort potentiel de mise en valeur et d'interprétation des paysages et du territoire
Vallées, rivières, ruisseaux	Cols, portes, sommets, hauts plateaux de la montagne

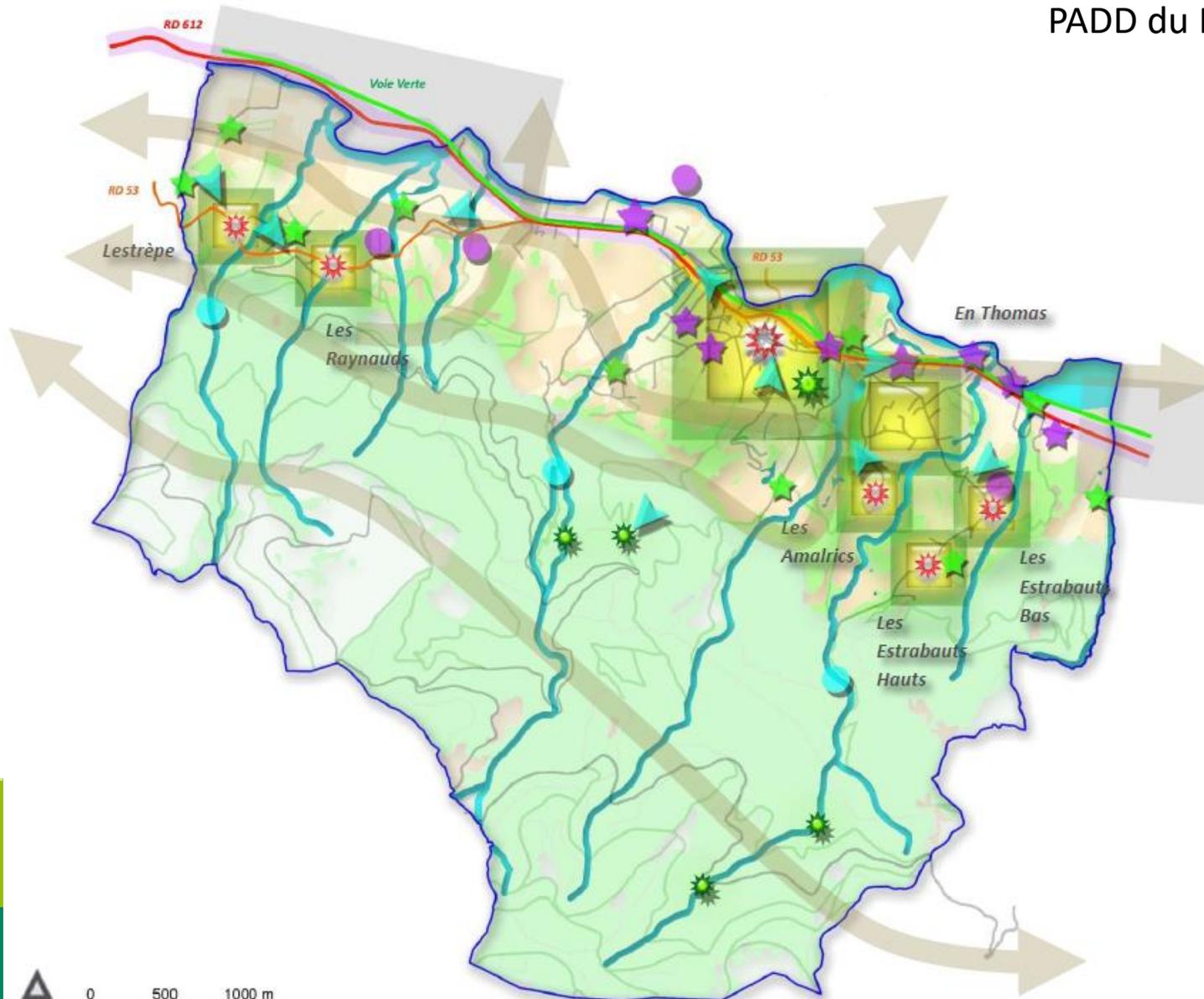
L'EAU	LA «MONTAGNE»
Lacs	Routes
éléments forts du paysage, fort potentiel de mise en valeur et sensibilité liée notamment par rapport au tourisme	premier plan et vitrine du paysage et du territoire, cadre de vie au quotidien
Prairies humides et tourbières	Chemins
marqueurs de la richesse en eau du territoire, biodiversité, vulnérabilité	support de découverte privilégié du paysage et du territoire, immersion, potentiel de développement



Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Quelques exemples sur le territoire du Parc d'accompagnement

PADD du PLU de Saint-Amans Soult (81)



LEGENDE

Protéger les principaux milieux naturels

-  Thoré, affluents, zones humides, plans d'eau,...
-  Milieux boisés du haut de versants
-  Milieux ouverts à mi-pente : bois, prairies, terres agricoles
-  Préserver la vocation agricole ou naturelle

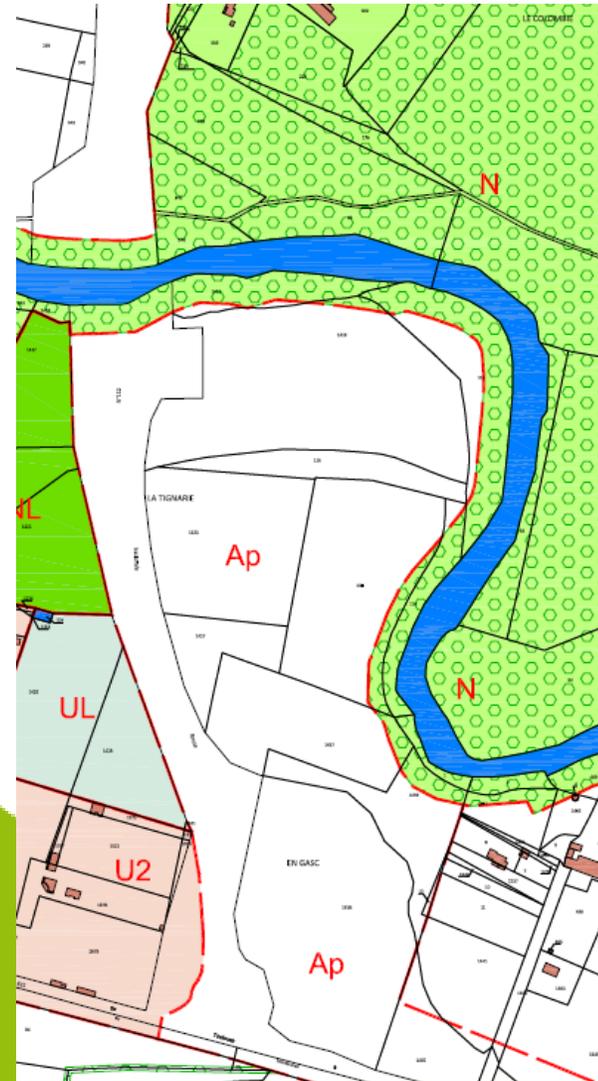
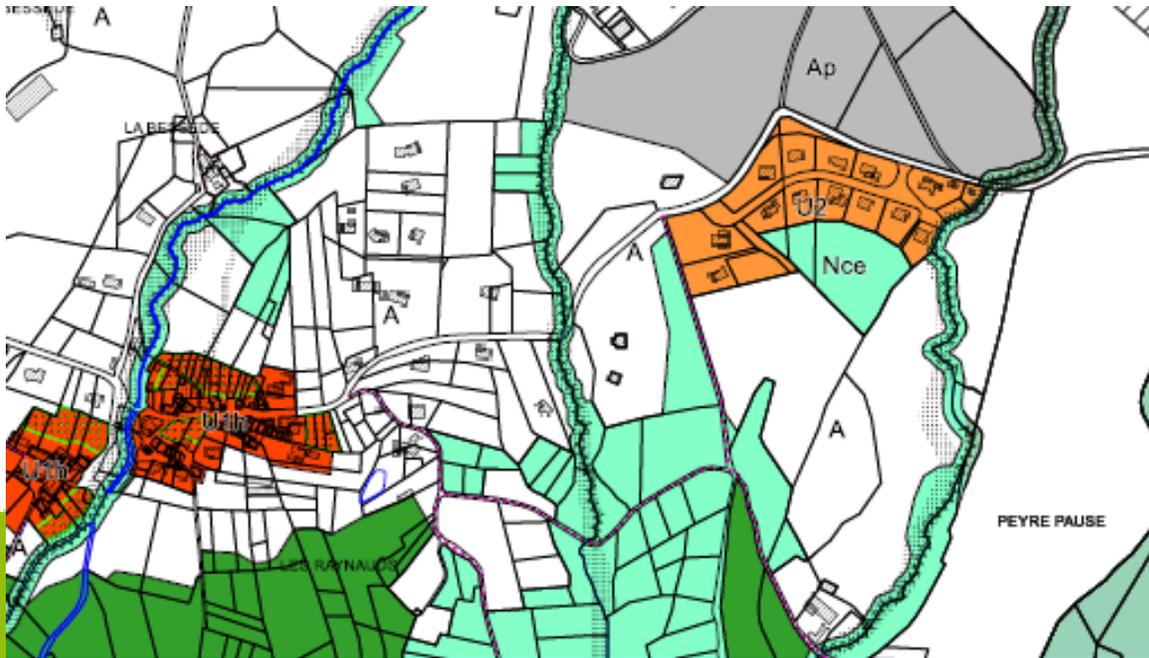
Protéger et conforter les corridors écologiques

Conforter les qualités de l'habitat ancien

 Instaurer des coupures vertes entre les entités urbaines

Préserver la diversité et les qualités urbaines et architecturales

Quelques exemples sur le territoire du Parc d'accompagnement



-  Zone à urbaniser à usage de loisirs, de sports et de tourisme
-  Zone naturelle à préserver au titre des paysages ou de l'environnement
-  Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique des terres
-  Emplacements réservés
-  Élément paysager à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Réservoirs de biodiversité :**
 -  Continuité écologique à maintenir ou à remettre en état
 -  Espace Boisé Classé



PLU de Saint-Amans Soult (81)

PLU Labruguière (81)

Quelques exemples sur le territoire du Parc d'accompagnement

Orientations particulières



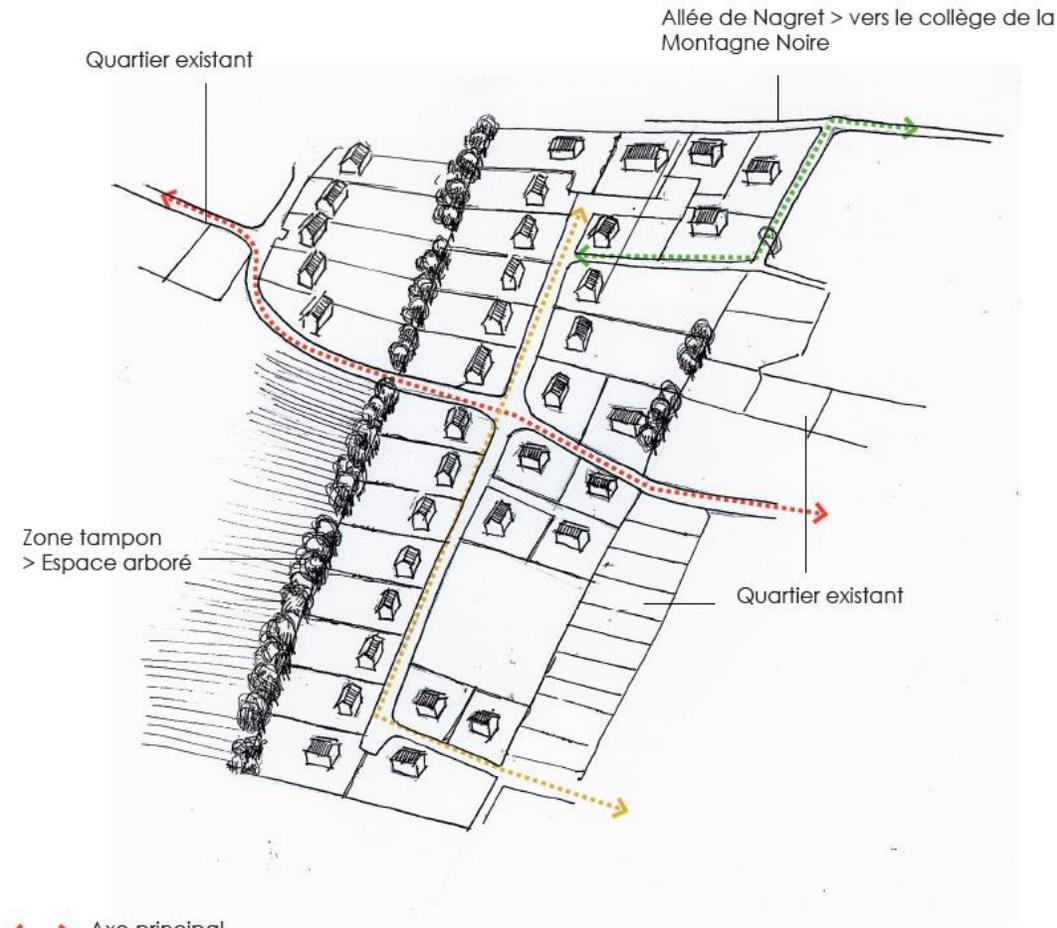
Allée de Nagret
Collège de la Montagne Noire
Secteur d'étude : ~ 3,3 ha



Secteur d'étude
Alignement d'arbres à préserver



Secteur d'étude
Chemin menant aux établissements scolaires



- ↔↔↔↔ Axe principal
- ↔↔↔↔ Axe secondaire
- ↔↔↔↔ Cheminement piéton

Parcelle : 500 à 800 m²

PLU de Labruguière (81)

La préservation et la retranscription de la TVB dans le projet urbain permet :

- ❖ **Un aménagement du territoire de qualité** qui privilégie une urbanisation maîtrisée et évite des situations d'étalement ou de mitage urbain non voulues.
 - ↳ Meilleure lisibilité du territoire
 - ↳ Préservation des paysages et des espaces agricoles et contribution au maintien de l'agriculture rurale et périurbaine
 - ↳ Amélioration du cadre de vie des habitants du territoire
- ❖ **Un développement des loisirs et du tourisme**
 - ↳ La trame verte et bleu concourt à la création de pôles de loisirs : multi-usage
- ❖ **Gestion des inondations**
 - ↳ Limitation de l'imperméabilisation des sols
 - ↳ Gestion hydraulique efficace par un calcul calibré des ouvrages de récupération et de stockage des eaux
- ❖ **Pour une préservation et une valorisation des espaces et espèces naturels et de la ressources en eau :**
 - ↳ Ils prennent ici une valeur forte (bois, milieux humides mais aussi tout élément susceptible de participer au développement de la biodiversité (haies, éléments de boisement, prairies, ...).
 - ↳ La protection des ressources en eau doit aussi être affirmée au travers d'une protection à la fois quantitative et qualitative



une approche environnementale de l'urbanisme basée sur une analyse fine du paysage, pour faciliter la prise en compte des continuités écologiques et paysagères dans les documents d'urbanisme pour un aménagement durable du territoire !

Merci

